



# CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

---

*La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.*

**Numéro :**

CF-2025-28

**Date d'entrée en vigueur :**

24 juin 2025

**ATA :**

52

**Certificat de type :**

A-177

**Sujet :**

Portes – Fixation de butée de porte à bagages – Mauvais couple de serrage des boulons

**Applicabilité :**

Les avions de Bombardier Inc. modèles BD-700-1A10 et BD-700-1A11 portant les numéros de série 60057, 60058, 60060 à 60063 et 60065 à 60121.

**Conformité :**

Dans les 15 mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

**Contexte :**

Il a été signalé à Bombardier que les mauvais outils avaient été utilisés pour le couple de serrage des boulons de fixation de butée de porte à bagages, ce qui pourrait avoir entraîné un mauvais couple de serrage. Si les boulons ont été insuffisamment serrés, la fixation pourrait bouger légèrement pendant l'exploitation de l'avion. Si les boulons ont été trop serrés, les boulons pourraient atteindre leur limite élastique et, sous l'effet de charges dynamiques, ces boulons pourraient se fracturer. Les butées de porte à bagages sont constituées d'éléments structuraux principaux dont l'intégrité structurale peut être affectée par l'état ci-dessus, ce qui peut entraîner la dépressurisation de la cabine en cas de défaillance de la fixation.

Bombardier a publié les bulletins de service (SB) 700-52-5505, 700-52-6505 et 700-52-6013 visant à vérifier le couple de serrage des boulons concernés et à le corriger au besoin.

Afin de remédier à cette situation dangereuse, la présente CN rend obligatoire l'exécution des mesures correctives indiquées dans les SB de Bombardier susmentionnés.

**Mesures correctives :**

Vérifier le couple de serrage des boulons concernés et, si le couple de serrage des boulons à n'importe quel emplacement est incorrect, resserrer, reposer ou remplacer les boulons et les écrous concernés, selon le cas, conformément aux consignes d'exécution du SB de Bombardier applicable figurant dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 – SB applicables

Modèle d'avion (désignation de mise en marché)	Numéro de série de l'avion	SB applicable
BD-700-1A11 (Global 5500)	60065, 60066, 60067, 60070, 60073, 60076, 60080, 60082, 60085, 60090, 60094, 60099, 60102, 60106, 60109, 60113, 60117 et 60119	Version initiale du SB 700-52-5505, en date du 20 mars 2025, ou toute révision ultérieure approuvée par la cheffe, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.
BD-700-1A10 (Global 6500)	60058, 60060, 60062, 60063, 60069, 60071, 60074, 60075, 60077, 60078, 60079, 60081, 60083, 60084, 60086, 60088, 60089, 60091, 60092, 60093, 60095, 60096, 60097, 60098, 60100, 60101, 60103, 60104, 60105, 60107, 60108, 60110, 60112, 60114, 60116, 60120 et 60121	Version initiale du SB 700-52-6505, en date du 20 mars 2025, ou toute révision ultérieure approuvée par la cheffe, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.
BD-700-1A10 (Global 6000)	60057, 60061, 60068, 60072, 60087, 60111, 60115 et 60118	Version initiale du SB 700-52-6013, en date du 20 mars 2025, ou toute révision ultérieure approuvée par la cheffe, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

**Autorisation :**

Pour la ministre des Transports,  
La cheffe, Maintien de la navigabilité aérienne

*ORIGINAL SIGNÉ PAR*

Jenny Young  
Émise le 10 juin 2025

**Contact :**

Alireza Gharagozloo, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 888-663-3639, ou courrier électronique [TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca](mailto:TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca), ou tout Centre de Transports Canada.